

Espace Vendéen en addictologie

*Des professionnels à l'écoute de tous,
des réponses adaptées à chacun*

Accompagnement

Réduction des risques

SOINS Formation

PRÉVENTION

Pôle ressource

LA MÉTAIRIE

2 RUE MARÉCHAL JUIN - LA ROCHE-SUR-YON

Livret d'accueil

Mise à jour : novembre 2019



Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli(e) au CSAPA La Métairie.

Ce livret d'accueil a été conçu afin de vous présenter la structure.

Il pourra vous aider à définir avec nous vos objectifs de soins, d'accompagnement et de réduction des risques.

Ce livret d'accueil précise nos engagements et vos droits et devoirs en tant qu'utilisateur de notre Centre. C'est un document auquel nous nous référerons, tout au long de votre accompagnement, pour prendre les décisions et les orientations nécessaires.

Au nom de l'équipe du CSAPA La Métairie, nous souhaitons que, dans la mesure de nos moyens, nous puissions répondre à vos attentes et à vos besoins.

Valérie PARIS

Directrice Générale d'EVEA

Annexe au Livret d'Accueil :

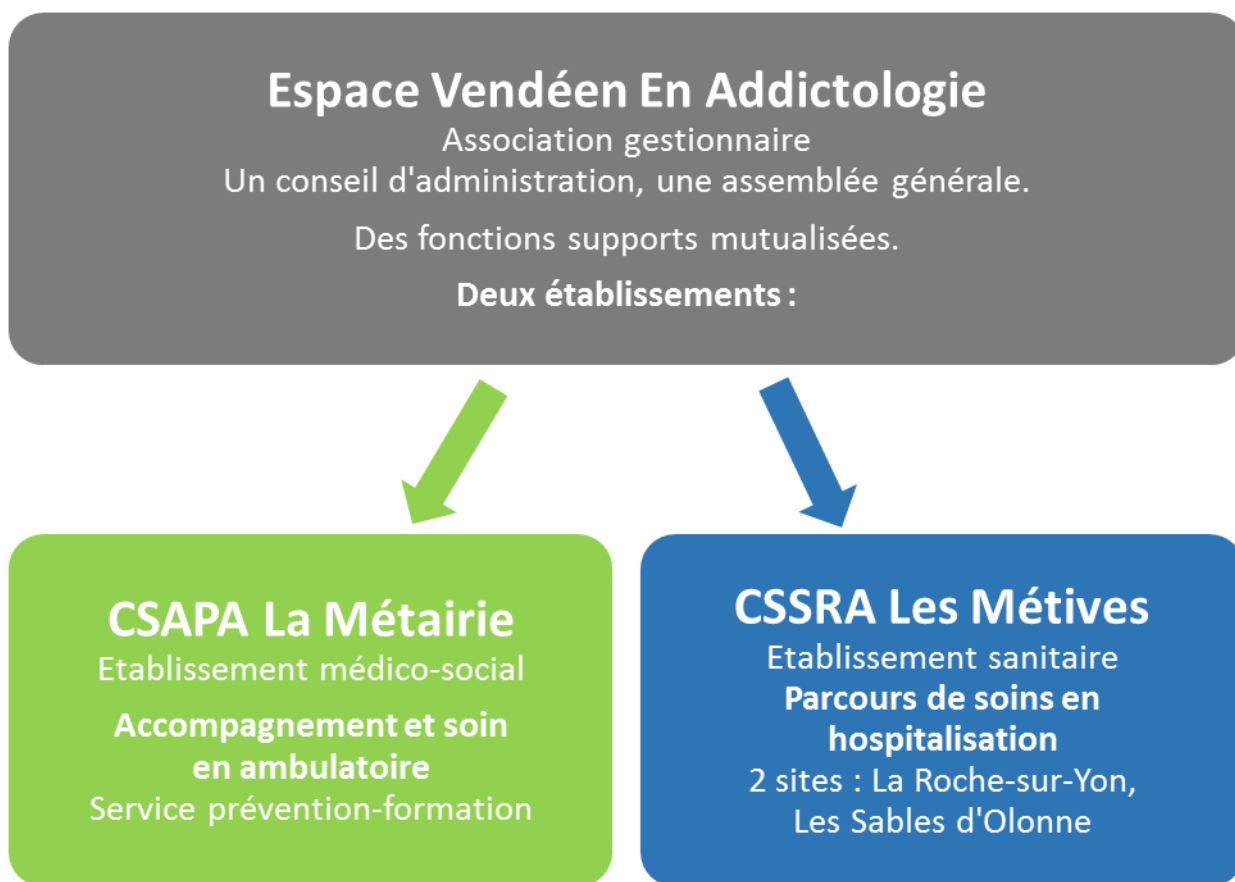
- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

PRÉSENTATION

GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'association gestionnaire

Le CSAPA La Métairie est un établissement médico-social géré par l'association EVEA (Espace Vendéen En Addictologie). L'association EVEA est également gestionnaire du CSSRA Les Métives (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie).



Plus d'informations sur notre organisation : www.evea.asso.fr

L'accompagnement et les soins s'adressent à :

- Toute personne concernée par une difficulté liée à la consommation de produits psychoactifs licites ou illicites,
- Toute personne concernée par une difficulté liée à une addiction sans substance,
- L'entourage familial, les proches,
- Les professionnels qui accompagnent un usager.

Le territoire d'intervention du CSAPA s'étend sur le secteur Est de la Vendée dont La Roche-sur-Yon. L'établissement dispose de plusieurs lieux de consultation : La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, les deux Maisons d'arrêt du département.



Les missions de l'établissement sont :

- d'accueillir, d'informer, d'évaluer et d'orienter,
- de proposer des soins et un accompagnement spécifiques de l'addiction
- de développer une activité de réduction des risques,
- d'organiser des consultations spécifiques pour les jeunes consommateurs (moins de 26 ans)
- d'accompagner les familles et l'entourage
- de mettre en place des actions de prévention et de formation.

L'équipe pluridisciplinaire

Est constituée de différents professionnels formés en addictologie : médecins, infirmiers, psychologues, éducatrices spécialisées, thérapeutes familiales, secrétaires médicales, équipe de direction.

Le fonctionnement de l'établissement

Les soins dispensés sont **gratuits** et **confidentiels**, avec la possibilité de bénéficier de l'**anonymat** en le demandant.

L'établissement est ouvert au public du lundi au vendredi (à l'exception du mardi entre 13h30 et 15h30). Les horaires sont affichés à l'entrée de l'établissement.

La démarche qualité / Le droit d'expression des usagers

Le CSAPA La Métairie est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Cet engagement a pour objectif de rechercher, de façon permanente, l'amélioration de la satisfaction des usagers en répondant au mieux à leurs attentes.

A ce titre, différents moyens d'expression peuvent vous être proposés : boîte à idées, questionnaire, réunion collective...

L'équipe de soin et l'équipe de direction sont à votre écoute. En cas de questions ou de difficultés par rapport à votre suivi, n'hésitez pas à nous en parler, nous essaierons de trouver une solution ensemble

LE PARCOURS DE SOINS AU CSAPA LA MÉTAIRIE

La prise de contact

A votre propre initiative ou faisant suite à une orientation par un tiers (médecin, justice...), le premier contact peut se faire par téléphone, ou en se présentant au secrétariat ou sur un temps d'accueil sans rendez-vous.

Il vous sera proposé un premier rendez-vous.

Le premier rendez-vous

Les objectifs de ce premier rendez-vous sont :

- de vous accueillir
- d'écouter vos attentes et le contexte de votre demande
- de recueillir l'information sur votre état de santé global, votre situation sociale
- de vous présenter le Centre et son fonctionnement.

A l'issue de ce premier rendez-vous, le professionnel qui vous a reçu présente votre demande au reste de l'équipe. Vous serez ensuite recontacté et il vous sera proposé un accompagnement, le plus adapté possible à votre situation et/ou une orientation vers un partenaire si besoin.

Le projet personnalisé de soin et d'accompagnement

Ce projet personnalisé se construit avec vous, en fonction de votre situation et de vos attentes. Il peut s'appuyer sur différents axes : **psychologique, médical, socio-éducatif, familial.**

L'accompagnement peut se faire selon différentes modalités : rendez-vous individuels, accueil sans rendez-vous, permanence sociale, activités collectives, accompagnement physique à l'extérieur, entretiens de couple, familiaux...

Durant cet accompagnement, en fonction de l'évolution de votre situation et de vos attentes, une orientation vers un partenaire adapté peut vous être proposée.

La réduction des risques et des dommages

L'ensemble de l'équipe a pour objectif de vous aider à réduire les risques et les dommages liés aux consommations de produits et aux comportements d'addiction. Les professionnels du CSAPA sont disponibles pour échanger et mettent à votre disposition :

- Des documents d'information,
- Du matériel de réduction des risques,
- Des jetons pour le distributeur de « kits injection »,
- Une possibilité de dépistage rapide.

Il peut vous être proposé une orientation vers les structures ressources adaptées pour l'accompagnement, le dépistage sérologique et le soin.

Cette action s'appuie sur un partenariat avec le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues CAARUD (géré par AIDES La Roche-sur-Yon), le Centre Fédératif de Prévention et Dépistage et des partenaires adaptés.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Gratuité des prestations

Toutes les consultations, les entretiens et les soins délivrés au CSAPA sont gratuits. Il peut vous être demandé une participation financière sur les projets en lien avec l'accès à la culture et aux loisirs (tickets cinéma, places de spectacle...).

Accès aux locaux – Sécurité - Développement durable

L'établissement est constitué de lieux à usage collectif, de salles de consultation, de bureaux et de locaux techniques. Une partie des locaux est réservée à l'usage des professionnels du Centre et donc interdite d'accès aux personnes accueillies. L'accès aux salles de consultations se fait accompagné par un professionnel. Les animaux peuvent être admis sous certaines conditions précisées, au cas par cas, par les professionnels.

Des consignes et des moyens de lutte en cas d'incendie sont mis en place. Merci de les respecter et de signaler toute anomalie. Le Centre s'est engagé dans une démarche de développement durable. Nous vous invitons à utiliser les différents points de tri des déchets.

Accueil des mineurs

Le CSAPA accompagne toute personne majeure ou mineure concernée par des conduites addictives. Il est établi selon l'article L1111-5 du Code de la Santé Publique, que « *Par dérogation à l'article 371-2 du code civil, le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale sur les décisions médicales à prendre lorsque le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder la santé d'une personne mineure, dans le cas où cette dernière s'oppose expressément à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale afin de garder le secret sur son état de santé. Toutefois, le médecin doit dans un premier temps s'efforcer d'obtenir le consentement du mineur à cette consultation. Dans le cas où le mineur maintient son opposition, le médecin peut mettre en œuvre le traitement ou l'intervention. Dans ce cas, le mineur se fait accompagner d'une personne*

majeure de son choix. Lorsque qu'une personne mineure, dont les liens de famille sont rompus, bénéficie à titre personnel du remboursement des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité et de la couverture complémentaire mise en place par la loi N°99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, son seul consentement est requis. »

Organisation des rendez-vous

Un rendez-vous pris, qui ne peut être honoré, doit être décommandé dans le meilleur délai possible. En cas de retard important d'un usager, le professionnel peut décider de ne pas honorer le rendez-vous et de proposer un report à une date ultérieure.

Consommation de produits

La consommation de produits psychotropes et d'alcool n'est pas autorisée au sein des différents lieux d'accueil et de consultation du Centre. La consommation de tabac ou de cigarette électronique n'est également pas autorisée à l'intérieur des locaux.

Comportements

Toute manifestation violente, qu'elle soit physique ou verbale, est interdite au sein des différents lieux de consultations du Centre. À cet effet, les faits de violence sur autrui seront susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires. Il pourra en être de même pour le vol ou la dégradation de locaux.

En cas de situations jugées urgentes et/ou dangereuses par les professionnels, ceux-ci feront appel, eux-mêmes ou par l'intermédiaire de la direction de l'établissement, aux différents services extérieurs adéquats (SAMU, pompiers, police...) pour mettre un terme à la situation de danger.

Sanctions

Le Centre La Métairie est un lieu d'accueil et de consultation. Les manquements à ces règles peuvent entraîner une éviction temporaire ou définitive des lieux.

DROITS ET INFORMATIONS DE L'USAGER

Gestion des données personnelles

Dans le cadre de votre accompagnement et en conformité au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, des informations vous concernant sont recueillies. Ce recueil de données personnelles répond à plusieurs finalités :

- respecter les obligations réglementaires qui s'imposent à l'établissement,
- gérer et organiser votre accompagnement dans des conditions optimales de qualité et de sécurité.

Ne sont recueillies que les données strictement nécessaires au respect de ces obligations et à l'organisation de votre accompagnement. En cas d'opposition de votre part, nous ne pourrions vous proposer qu'un accompagnement partiel. Toutefois, à votre demande, vous pouvez bénéficier de l'anonymat.

La durée de conservation des données répond aux intérêts suivants :

- la continuité de votre parcours de soins,
- l'obligation de répondre à votre demande (ou celle de vos ayants droits) de communication du dossier médical (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé),
- un moyen de preuve en cas d'action de recherche en responsabilité civile.

Afin d'exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'oubli, il vous est demandé de nous contacter par mail (contact@evea.asso.fr) ou par téléphone (02 51 05 23 39).

Le responsable du traitement des données personnelles pour le CSAPA La Métairie est l'association EVEA, représentée par sa Directrice Générale (direction@evea.asso.fr). La fonction de Délégué à la protection des données de l'établissement est assurée par le Chargé de développement de l'établissement (dpd@evea.asso.fr).

Si, malgré les démarches effectuées auprès de notre organisme, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Partage d'informations

Tous les professionnels de l'établissement sont soumis au secret professionnel. Certaines informations que vous nous confiez peuvent être partagées entre membres de l'équipe de soin. Il s'agit d'échanger les informations qui sont uniquement nécessaires pour votre suivi.

Avec votre consentement écrit, nous pouvons communiquer, à des professionnels extérieurs à l'établissement, des informations utiles à la réalisation de votre projet de soin. À tout moment, vous pouvez exercer votre opposition à ce partage d'informations.

Personne de confiance

Depuis le décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016, vous avez la possibilité de désigner un membre de votre entourage en qualité de « *personne de confiance* ». Cette personne pourra, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches liées à votre accompagnement. Elle peut vous aider dans vos décisions et assister aux entretiens.

Cette désignation, qui est facultative, ne peut se faire qu'avec l'accord de la personne désignée. Elle peut se faire à tout moment et est valable pour la durée de votre accompagnement. De la même façon, elle est révocable à tout moment. Un formulaire de désignation est disponible auprès du secrétariat de l'établissement.

Réclamation – Personne qualifiée

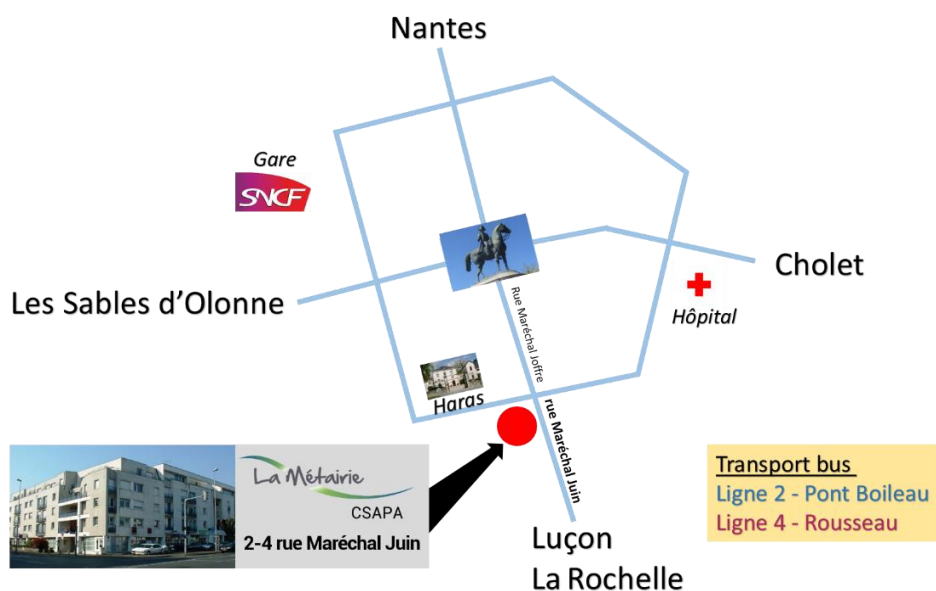
L'équipe soignante est à votre écoute et reste votre première interlocutrice. Cependant, en cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de contacter la direction de l'établissement (Madame la Directrice Générale 2 rue Victor Hugo - BP 113 - 85003 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX).

Une personne qualifiée peut vous accompagner dans cette démarche afin de faire valoir vos droits. La liste des personnes qualifiées est affichée en salle d'attente de l'établissement ou peut vous être communiquée par le secrétariat.

Coordonnées :

CSAPA La Métairie
2 rue Maréchal Juin
85000 La Roche-sur-Yon

02 51 05 23 39



Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Mardi : 9h00 à 12h00 et 15h30 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Accueils sans rendez-vous :

- Lundi de 14h00 à 16h00
- Jeudi de 10h00 à 12h00

*Possibilité de venir seul ou accompagné, pour un avis, une information,
pour récupérer du matériel de réduction des risques.....*